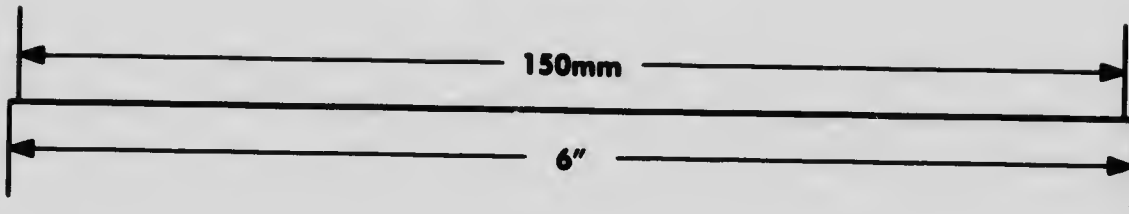
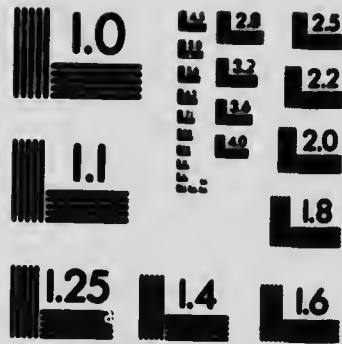
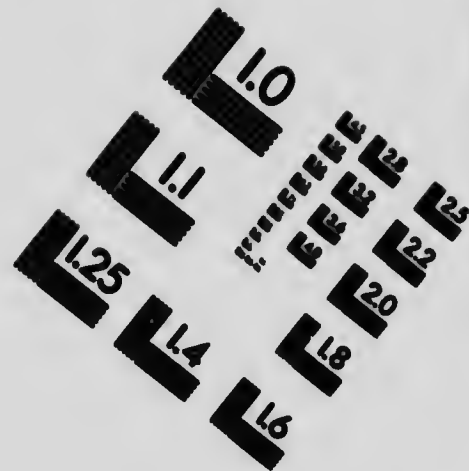
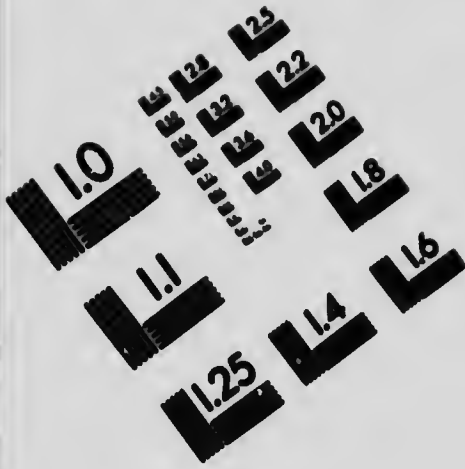


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



APPLIED IMAGE, Inc.
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5000

© 1983, Applied Image, Inc., All Rights Reserved

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**iCMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

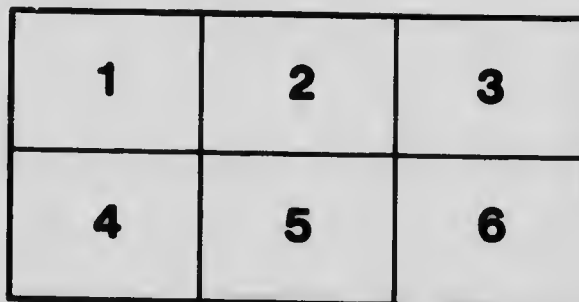
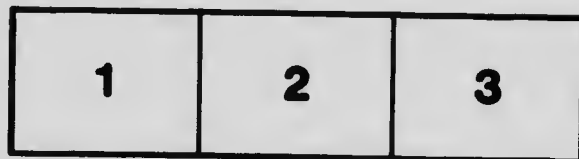
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

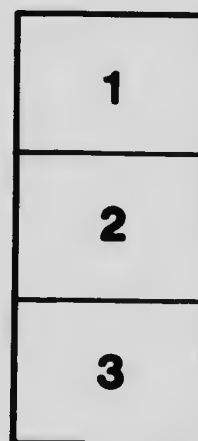
Bibliothèque nationale du Canada

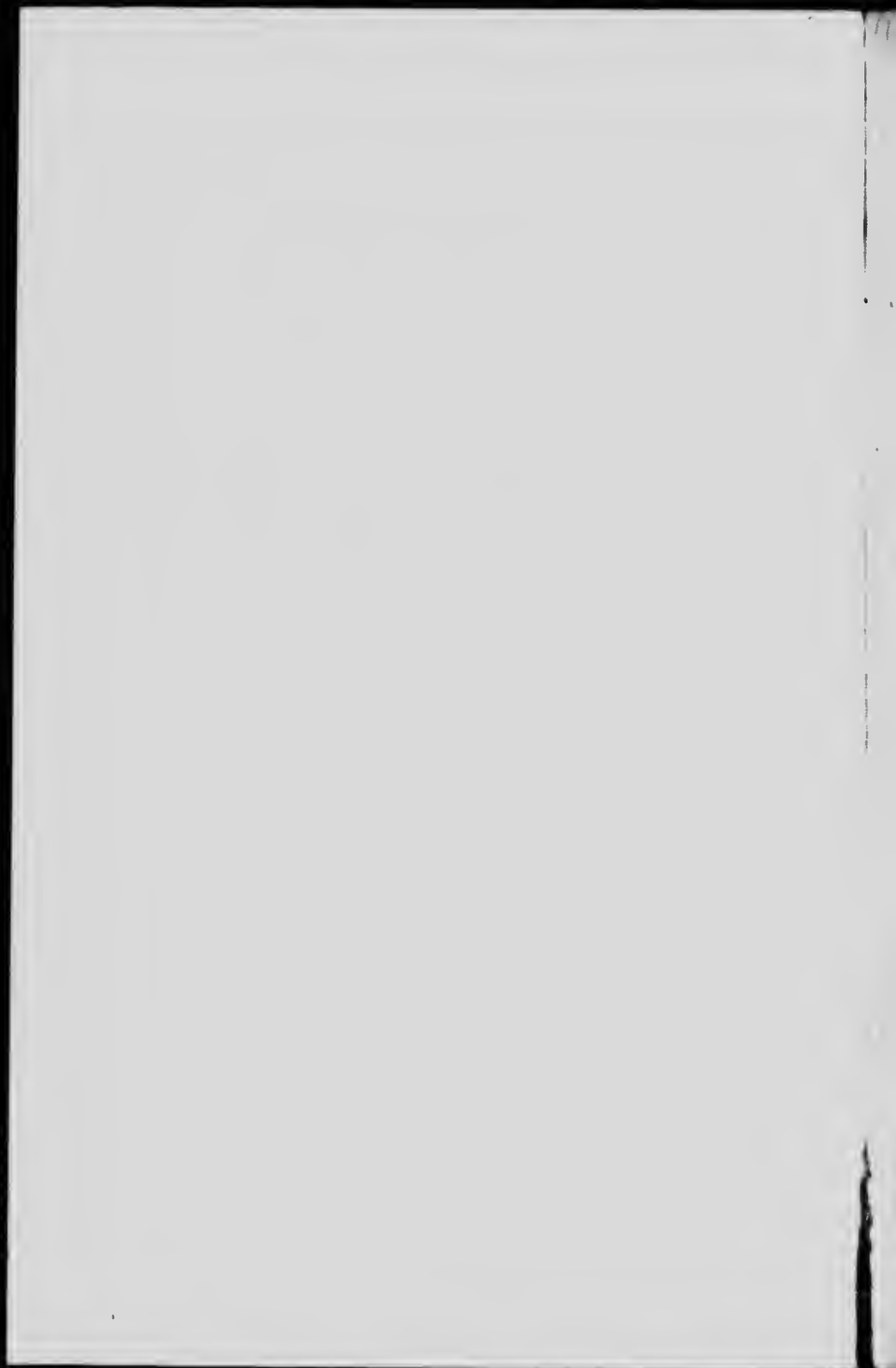
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





LETTRE
DE M. LE CURÉ DE VERCHÈRES

EN REPONSE A

L'HON. R. LEMIEUX,

Ancien ministre des Postes.

À L'OCCASION DE

BUREAU DE POSTE vs POST OFFICE.

"Vous n'avez pas raison de vous plaindre"

VERCHÈRES, P. Q.

29 FÉVRIER, 1912.

FC2923

.9

L3

B3

Verchères, 29 février 1912.

A l'Hon. M. Lemieux,

Ancien Ministre des Postes,

Ottawa.

Monsieur,

Le No. 39 des *Débats des Communes* m'apprend que vous avez entretenu les Chambres de la démonstration que nous avons faite, à Verchères, en faveur de la langue française; et que, devant les députés, vous avez posé comme en victime, victime innocente, et que le sacrificateur a été le curé de Verchères, plus occupé alors de politique, avez-vous dit, que de son ministère.

C'est la troisième fois que vous revenez sur cette FABLE; et je vous ai averti, par lettre, que vous aviez été trompé. Vous aimez mieux vous en rapporter à un individu quelconque, qui vous a donné ses imaginations pour des faits, ou qui a voulu vous jouer un mauvais tour.

Voici ce que vous avez dit, lorsqu'il s'est agi du crédit affecté au monument à élever, en l'honneur de Marie-Madeleine de Verchères: page 2976 des *Débats*.

Extrait des Débats des Communes.

M. Lemieux — “L’été dernier, Verchères fut témoin d’un incident qu’il conviendrait peut-être de rappeler au ministre. On prit à partie le Gouvernement du jour et surtout le ministre des Postes, parce que le ministre n’avait pas fourni aux receveurs des postes de Québec des enseignes en français pour leurs bureaux. Le ministre des Postes n’est nullement tenu de fournir aux receveurs des Postes pareilles enseignes soit en papier, soit en émail, soit en couleurs; et cependant la province de Québec fut en proie à une vive agitation; on voua aux gémonies le ministre des Postes, comme traître à sa langue maternelle, parce qu’il n’avait pas fourni aux receveurs des postes de Québec des enseignes en français, à distribuer parmi les bureaux.

“Or, un prêtre de Verchères, homme fort ingénieux, qui s’occupait plus de politique que de son ministère, se mit à écrire des lettres aux journaux et à créer une agitation contre le ministre des Postes. Il fit peindre une enseigne d’une manière artistique et transmit son mémoire au département des Postes. C’était un grand geste de patriotisme, mais aux dépens de l’Etat. Il voulait que le ministre payât \$25 ou \$30 pour cette enseigne, et quand j’eus refusé poliment déclarant que le ministère des Postes ne fournissait pas d’enseignes aux 15,-

“000 receveurs des postes au pays, il souleva une agitation, rassembla les enfants d'école et les jeunes filles du couvent, organisa une procession et installa au bureau de poste l'enseigne en français. Ce fut un triomphe pour le français au village de Verchères et cela va sans dire, le ministre des Postes fut fort maltraité par ce fervent de la langue française. A la suite des injures que M. l'abbé Baillairgé a prodiguées au défunt gouvernement, je suis bien aise de voir que ce digne curé aura pour contempler dans sa propre paroisse une superbe statue de Madeleine de Verchères, la grande héroïne de la Nouvelle-France. Voilà la réponse du gouvernement Laurier à l'agitation créée par l'abbé Baillairgé.”

M. Monk — “Tout cela est fort intéressant sans doute ; mais ces observations sont peu pertinentes au début !”

L'improvisation vous a fait découdre la suite des faits. Voici le résumé co-ordonné de votre discours :

“Le curé de Verchères fait faire une inscription *en français* à mettre au bureau de poste.

“Il m'envoie un compte de \$25.00.

“Je refuse.

“Le curé fait une démonstration à Verchères, dans laquelle le ministre des postes est fort maltraité par le dit fervent de la langue française.

“Plus est, le dit curé se met à écrire des lettres
“aux journaux et à créer une agitation contre le mi-
“nistre des postes comme traître à sa langue mater-
“nelle ; il y prit aussi à partie le gouvernement du
“jour.

“A la suite des injures que M. Baillairgé a pro-
“diguées au défunt gouvernement, je suis bien aise
“de voir que ce digne curé..... Voilà la réponse
“du gouvernement Laurier à l'agitation créée par
“l'abbé Baillairgé.”

C'est bien là la substance et le sens de vos affir-
mations.

VOICI MA REPONSE

En arrivant à Verchères où je venais d'être nom-
mé curé, je lus sur le Bureau de Poste : *Post Office*,
sans inscription française. J'en fus surpris dans une
paroisse où il n'y a pas un Anglais, pas un Ecos-
sais, pas un Irlandais, mais bien 2,000 Canadiens-
Français de vieille souche.

Un des dimanches suivants, je fis reproche à mes
paroissiens, leur disant qu'ils n'étaient pas assez
soucieux de la langue française ; j'ajoutai que ce mal
existait dans un grand nombre de nos paroisses
canadiennes-françaises, qu'il fallait se réveiller et
réveiller les autres ! Je leur annonçai que nous

ferions une enseigne, à nos frais, en langue française. Un paroissien me dit : "Adressez-vous donc au département des Postes. Vous allez recevoir une enseigne ; ou mieux, demandez-lui de payer l'enseigne que vous allez faire."

Je restai quelque peu incrédule, mais, curieux de savoir la manière de voir et de faire à Ottawa, sur le sujet, je m'adressai au Secrétaire du Département des Postes, à Ottawa.

Verchères, 27 fév. 1911.

"*Monsieur,*

"J'ai résolu de fixer une enseigne française "Bureau de Poste" sur notre hôtel des Postes. Cette enseigne coûtera \$6.00. Il en coûterait \$25.00 à votre département pour faire faire pareille enseigne. Auriez-vous l'extrême obligeance de vous informer auprès de M. le Ministre des Postes, à qui je devrai envoyer le compte."

Bien à vous,

F.-A. Baillairgé, ptre, curé.

Comme question de fait, je n'ai jamais envoyé de compte au département et je n'ai jamais demandé \$25.00 ou \$30.00 au dit Département, ni un sou !

On me répondit, substantiellement :

Monsieur le Curé,

“Il n'est pas dans les traditions du Département
“des Postes, de payer pour les enseignes, qu'elles
“soient anglaises ou françaises.”

Sur ce, je vous ai adressé les lignes suivantes :

Verchères, 2 mars 1911.

Monsieur le Ministre des Postes,

“D'après votre réponse, je vois que personne,
“en Canada, n'a mission d'inscrire, sur les édifices
“de votre Département, la dénomination de leur
“destination. Pour moi, c'est un comble. La plus
“humble boutique s'inscrit, s'annonce, se publie :
“et les maisons de votre Département, de toutes,
“les plus en service au public, s'ignorent elles-mê-
“mes ! puisque, aux termes de votre lettre, votre Dé-
“partement ne paie ni pour une inscription fran-
“çaise, ni pour une inscription anglaise.

“Je persiste à croire que, dans un pays où ces
“deux langues sont officielles, nous avons droit aux
“deux inscriptions ; et je m'étonne qu'un ministre
“canadien-français, qui passe pour patriote, se dé-
“sintéresse autant en cette matière.

F.-A. Baillairgé, ptre, curé.”

Vous dites à ce sujet que je vous ai voué aux gémonies, comme traître à la langue française ; je me suis étonné, voilà tout.

Les gémonies à Rome étaient un lieu où l'on exposait aux regards les cadavres des criminels.

En disant que je vous ai voué aux gémonies, vous mettez donc le public sous l'impression que ma lettre a été livrée à la publicité ! Personne n'a le droit, sans faire un sophisme, de passer sans avis, de l'ordre privé à l'ordre public. Du reste, le mot *traître* aurait été exagéré dans la circonstance. Vous l'employez indûment ; cela sonne mieux à l'oreille !

Voici votre réponse :

Ottawa, le 4 mai 1911.

“*Monsieur l'abbé,*

“Nous avons au delà de 15,000 maîtres de poste
“au Canada. S'il fallait payer à chacun d'eux \$6.00
“pour l'enseigne qu'ils sont tenus de fournir eux-
“mêmes par nos règlements, vous voyez que nous
“aurions une jolie note à payer.

“Vous parlez des “Edifices de mon Départe-
“ment.” Il y a bien dans les grands centres des
“édifices publics, pour douanes, accise, postes, etc.
“Mais ces édifices sont sous le contrôle du Minis-
“tère des Travaux Publics.

“Ailleurs, à Verchères, par exemple, le bureau
“poste est situé chez un particulier à qui n
“payons un salaire basé sur le revenu annuel
“reçoit en outre une commission sur la vente
“timbres, des bons de poste, etc. Nous lui allou
“un certain montant pour loyer, éclairage — le to
“basé sur le chiffre d’affaire du bureau. Chaq
“maître de poste (dans notre Province) reçoit s
“instructions, ses documents, etc., dans les dev
“langues. Si dans un endroit comme Verchères, l’o
“persiste à écrire *Post Office*, au lieu de “*Bureau a*
“*Poste*,” je n’en suis pas officiellement responsa
“ble.

“L’absence d’une enseigne (que je ne suis pa
“tenu de donner) ne devrait donc pas me faire per
“dre le titre de patriote.

.....

“Nous savons que la race française, au Canada,
“ne peut impunément morceler ses forces.

Votre,
Rodolphe Lemieux.”

Cette réponse était, tout à la fois, complaisante,
claire, distincte et instructive. J’aurais eu tort de
ne pas m’en contenter, puisqu’elle répondait au
moins à ma question.

Je savais enfin à qui m'adresser.

Le Maître de poste de Verchères s'offrit immédiatement à payer l'enseigne française. Je refusai. "Je tiens, lui dis-je, à ce que soixante personnes me donnent, chacune, dix centins." Je voulais, pour nos gens, une petite leçon de patriotisme ; c'est une manière de se tâter le pouls, sur les questions patriotiques. J'annonçai, en même temps, qu'il y aurait une démonstration, en faveur de la langue française. Je transcrivis textuellement, de mon livre d'annonces : "*Jeudi, 12 mai, il y aura démonstration patriotique, en faveur de la langue française, à l'occasion de la pose d'une enseigne, en français, au bureau de poste de Verchères qui en est encore à Post Office.*"

Y a-t-il en tout cela quelque chose contre le ministre des Postes?

Y a-t-il là quelque chose contre le gouvernement défunt?

Y a-t-il là une chose politique?

Y a-t-il là quelque chose qui puisse nuire au ministère paroissial? Depuis quand le mot *patrie* est-il devenu étranger au mot *religion*?

Notre démonstration se fit dans un calme parfait. Plusieurs libéraux de la paroisse, amis du Ministre des Postes, se montrèrent les plus ardents.

Dans une démonstration patriotique, il ne faut pas oublier les jeunes, tout au contraire : *Adolescentior, etiam cum senuerit, non deflectitur a via adolescentiæ suæ*. Les jeunes, donc, garçons et filles défilèrent en procession ; l'enseigne venait à la suite du drapeau de la Confédération (une démonstration française n'est pas une démonstration séparatiste ni une démonstration anti-anglaise !)

Au bureau de poste, avant d'afficher l'enseigne, il y eut un discours.

Dans la première partie, je m'élevai fortement contre les Canadiens-Français qui restent insensibles à leur langue, en face d'inscriptions publiques exclusivement anglaises, dans des paroisses où ils sont la majorité ou la totalité.

Je les comparai aux Iroquois du commencement de la Colonie.

Les élèves du collège chantèrent alors :

"Contre les Iroquois..."

.....

Dans la deuxième partie du discours, je demandai aux auditeurs de ne point faire, en leur conversation, un mélange bizarre de français et d'anglais. J'énumérai alors quantité d'expressions anglaises qui se sont introduites furtivement dans notre langue.

Où trouver en cela, quelque chose contre le Ministre des Postes, ou contre le Gouvernement !

VOUS N'AVEZ DONC AUCUNE RAISON DE VOUS PLAINDRE.

Les comptes-rendus donnés par les journaux, ont tous été dans la même note.

Le *Canada* a seul fait exception. Vous y avez publié, qu'on avait fait à Verchères, une démonstration anti-gouvernementale et anti-ministérielle (c'est-à-dire anti-Lemieux !)

En dépit de mes dénégations, vous répétez la même fable, en pleine chambre des Communes.

Il y a une limite à tout, et il était temps de mettre les choses au point.

Si vous avez été attaqué relativement au français, dans l'Ouest, j'y suis absolument étranger.

Donc, en ce qui nous regarde, vous n'avez pas le droit de vous présenter en Victime, devant le public, ni devant les Chambres.

Si vous avez été immolé, quelque part, vous chercherez vainement, à Verchères, l'autel et le sacrificeur !

La petite leçon de patriotisme que nous venions de donner fut pour les Anglais une occasion d'affirmer leur amour pour leur langue. On a appelé cela de l'agitation ! C'était dans tous les cas une agitation que les Canadiens-Français feraient bien d'imiter.

Les Anglais donc, s'appuyant sur une dépêche équivoque, crurent que les gens de Verchères avaient décroché et mis en pièces, peut-être, — qui sait, — foulé même aux pieds, l'inscription anglaise !

La *Gazette*, le *Chronicle de Québec*, et l'*Evening Journal d'Ottawa*, sonnèrent l'alarme : il fallait au plus tôt faire une enquête !!

Si nos députés étaient, tous, aussi sensibles, lorsqu'il s'agit de nos droits !

Les explications arrivèrent.

Les Anglais reconnurent leur erreur.

L'*Evening Journal* d'Ottawa publia la Correspondance ci-jointe et l'entrefilet qui la suit :

The Ottawa Evening Journal, Ottawa 2 juin 1911.
Verchères Post Office.

Editor Journal.—You published an article recently regarding the Post Office sign at Vercheres.

Permit me to state that, that article, speaking moderately, does not do justice to French Canadians.

You are entirely in error regarding the meaning of the demonstration which was made.

“The noisy protests,” you say, “of the French Canadians cause suspicion that they are due rather to an aversion for the English language and a fear of studied encroachment by the English element on the rights of the province of Quebec.”

In our demonstration in favor of the French language, we protested, not against the English nor against the English language, but purely and simply against our own compatriots; yes, we have protested against French Canadian parishes which content themselves with a “Post Office” where there is not even one English-speaking man! Degenerate French Canadians, these, who no longer feel the need of their own language.

Have not true patriots a right to protest against such waste of a national heritage?

What would you say, Sir, if a purely English parish with an English postmaster, were content with the sign “Bureau de Poste” over their post office?

Would your protest in that case be due to your aversion to the French language? It would have its source in true patriotism which holds, above all, to its own language.

Patriotism does not proceed from aversion, it proceeds from love.

The English-speaking man loves the English language for itself; it is the same way with the French Canadian and the French language.

Our demonstration took the form of a public protest because we wished to awaken these French Canadians who lack respect and love for the language of their fathers.

In addressing over 800 of my parishioners on the Sunday following the demonstration in question, I said, in summary:

1. Develop the spirit of patriotism in your children.
2. Instruct them well in the French language.
3. Have them learn the English language as much as possible.
4. Do not mix the two languages in your ordinary conversation.
5. The leaders of the future, among French Canadians, will be those who know both French and English.

Where is there shown in all this, "aversion for the English language, the fears, the veiled suspicion against the English?" Where is "that state of suspicion" shown which English Canada thinks she can prove in the French Canadian?

Briefly, your article, as polite as it is, is twice as vicious :

1. Because your conclusions are broader than your premises : we have no right to draw general conclusions from one particular.

2. Because you suppose facts which do not exist : this is sophistry as dangerous to him who uses it as it is to him who is the victim of it.

The Montreal Gazette who on that occasion published "Tore down English sign," has since retracted.

No doubt, you also, will give us satisfaction so much more easily as you have seemed to be entirely in good faith.

Fred. A. Baillairgé,

P. P., Verchères.

Verchères, May 31, 1911.

A letter appears in another column on this page from Rev. Cure Baillairgé of Vercheres regarding some recent remarks by the Journal on the incident there when a public protest was made against the sign "post office" over the local bureau de poste. The argument of Cure Baillairgé is quite fair and reasonable. The Journal was under the impression the English designation had been objected to. The letter makes clear that what was objected to was

not the presence of the English name but the absence of the French one. In any community practically all French-speaking, such absence is really not sensible.

M. Lemieux doit constater, une fois de plus, que l'agitation dont il a parlé avait tout autre chose que sa personne ou le gouvernement Laurier pour objet.

M. Lemieux n'a donc aucune raison de dire : *A la suite des injures que M. l'abbé Baillairgé a prodiguées au gouvernement défunt, etc.*

Vous avez terminé votre discours en disant : "Je suis bien aise de voir que ce digne ouré aura pour la contempler, dans sa propre paroisse, une superbe statue de Madeleine de Verchères. Voilà la réponse du gouvernement Laurier à l'agitation créée par l'abbé Baillairgé."

Ça ne finit pas mal ! ça finirait mieux encore sans un anachronisme !

Lorsque notre démonstration ! c'est-à-dire notre agitation patriotique a eu lieu, il y avait déjà plus d'un an que le projet du gouvernement — une statue à Madeleine — était à l'affiche !

La réponse du gouvernement serait donc venue avant la question ! La réponse à une agitation serait venue avant l'agitation : comme qui dirait une inondation avant la crue des eaux !

Comme question de fait, l'action patriotique du gouvernement Laurier, à Verchères, a été purement et simplement un exemple à suivre, exemple que nous avons suivi, exemple que nous suivrons encore.

Nous avons eu, nous aussi, à Verchères, l'idée d'une statue à Madeleine.

Lord Grey, ayant eu la même idée, la communiqua à M. Pugsley, qui s'empressa de la communiquer au Gouvernement Laurier, qui la fit sienne.

Une lettre de M. Pugsley fit savoir que le Gouvernement se chargerait seul, de l'entreprise.

Très bien.

Convaincu, cependant, que Verchères était débiteur à l'égard de Madeleine, nous avons résolu de faire notre part. Nous construirons, en l'honneur de l'héroïne, un *musée scolaire*, c'est-à-dire un musée qui sera, pour les commissaires d'écoles du pays, une école normale, vivante et pratique, où le pédagogue trouvera des spécimens de tout ce qui est nécessaire ou utile, à l'école, pour le progrès

physique, hygiénique, industriel, intellectuel et esthétique, de la jeunesse studieuse.

Sur le monument du Gouvernement, on lira, sans doute, comme sur celui de Laure Ingersol Secord, à Niagara: *Le Gouvernement du Canada à Marie Madeleine de Verchères.*

Sur notre musée scolaire, on lira :

VERCHÈRES A MADELEINE

C'est notre réponse à l'acte patriotique du Gouvernement Laurier, acte qui a toutes les sympathies du gouvernement Borden et Monk.

Sur ce,

Je vous salue,

F.-A. Baillairgé, ptre,

Curé de Verchères.

et es-

a, sans
cord, à
Marie-

ouver-
athies

,
ères.



